

**AVIS AU PUBLIC**

Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU métropolitain  
Construction d'un collège 400 élèves et internat – commune de Levens  
Lancement de la concertation publique

Par la délibération n° 22 du 18 décembre 2020, la commission permanente du Département des Alpes-Maritimes a autorisé son Président à lancer la procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm), afin de réaliser sur la commune de Levens, un collège de 400 élèves comportant un internat.

Une concertation publique est requise pour les procédures visant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme soumise à évaluation environnementale, conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Ainsi, et conformément à la délibération n°19 de la commission permanente du Département des Alpes-Maritimes en date du 15 novembre 2021 cette concertation publique est mise en œuvre **à compter du lundi 03 janvier jusqu'au jeudi 03 février 2022 inclus**, selon les modalités suivantes:

- Une note de présentation du projet de déclaration de projet ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations seront mis à disposition du public :
  - en mairie de Levens, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h et les mardis de 8h30 à 12h.
  - au siège du Département des Alpes-Maritimes, au Service des Études Préalables, bâtiment Cheiron, 7<sup>ème</sup> étage – CADAM – 147 Boulevard du Mercantour, 06201 Nice aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et 14h00 à 16h00, uniquement sur rendez-vous pris préalablement sur le site internet du Département rubrique « Votre Département » > « Grands projets » > « Collèges » : [Cliquez ici](#) ou au 04 97 18 62 86.
- La note de présentation sera également disponible sur le site internet du Département rubrique « Votre Département » > « Grands projets » > « Collèges » : [Cliquez ici](#)
- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, en les consignant :
  - dans un des registres indiqués ci-dessus,
  - et/ou en les adressant par écrit à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Concertation sur la déclaration de projet du futur Collège de Levens  
Département des Alpes-Maritimes  
DGAST - DCIP - Service des Etudes Préalables  
CADAM - 147 Boulevard du Mercantour  
06201 NICE Cedex 3
  - et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président du Conseil Départemental, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le site internet du Département rubrique « Votre Département » > « Grands projets » > « Collèges » : [Cliquez ici](#)

